

ROYAUME DE BELGIQUE



COMMISSARIAT GENERAL  
AUX REFUGIES  
ET AUX APATRIDES

1000 Bruxelles, le 2 décembre 1991.

Rue Ravenstein 60

Tél. : 02/509.95.00

Fax : 02/509.95.15

N. Réf. : A/1378  
V. Réf. : CG/88/5287

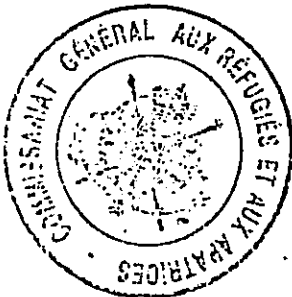
ATTESTATION

Le Commissaire général aux réfugiés et aux apatrides at-  
teste que:

M ademoiselle ZAMORANO JARAMILLO Martha Lucia

né(e) à Armenia le(ør) 01-08-1959

n'est pas réfugié(e) au sens de la Convention de Genève du 28  
juillet 1951 et du Protocole additionnel du 31 janvier 1967  
relatifs au statut des réfugiés.



POUR LE COMMISSAIRE GENERAL,  
LE FONCTIONNAIRE DELEGUE,

  
C. COTTON  
REDACTEUR